

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de L'Éducation et des Collèges
12351

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO****OBJET : Collège numérique - avenants au plan national numérique pour 2017/2018 et
équipement en robot de téléprésence**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national numérique, il convient d'approuver un avenant n° 2 (annexe A) à la convention de partenariat 2016 "Collèges numériques et innovation pédagogique" entre l'académie et le Département en date du 24 novembre 2016, afin de fixer, pour les 96 collèges entrés dans le plan en 2016/2017, les bases de calcul de la participation de l'Etat au titre de l'année scolaire 2017/2018.

Par ailleurs, le plan national numérique prévoit, pour l'année scolaire 2017/2018, la mise en œuvre de projets de "collèges laboratoires", dans des établissements volontaires, bénéficiant d'un cofinancement de l'Etat et de la collectivité. Ceci rejoint la volonté du Département de développer des laboratoires numériques dans les collèges afin de stimuler l'esprit d'entreprendre. Ils sont mis en place à titre expérimental dans deux collèges publics cette année : André Malraux, à Marseille, et Jean de la Fontaine, à Gémenos.

Il convient donc d'approuver un avenant n° 1 (annexe B) à la convention de partenariat 2017 approuvée par votre commission le 15 septembre 2017, relative aux collèges entrés dans le plan en 2017/2018, afin de définir les modalités de financement de ces deux laboratoires. Je vous propose, dans ce cadre, d'attribuer aux collèges concernés une subvention d'investissement, conformément à l'annexe C. La participation de l'Etat, égale à la moitié de cette subvention, représentera une recette pour le Département.

Enfin, dans le cadre du Plan Charlemagne, le Département souhaite permettre aux collèges qui le souhaitent de se doter d'un ou plusieurs robots de télé présence. Cet outil permet à un élève ne pouvant venir en classe d'y être virtuellement présent et de participer à distance, de manière interactive, aux cours et à la vie de l'établissement.

Le robot est piloté à distance par l'élève, depuis son domicile ou tout autre lieu. Il peut ainsi voir et entendre le cours et intervenir en classe. Il peut aussi se déplacer à l'intérieur de l'établissement. Cet outil est très adapté à certains élèves, notamment ceux qui seraient hospitalisés ou dans une situation de refus scolaire anxieux.

Afin de permettre la mise en œuvre d'une première phase de ce projet, je vous propose de verser une subvention forfaitaire de 4.200 € aux 14 collèges, dont vous trouverez la liste en annexe D, ayant souhaité dès à présent se doter de cet outil. Elle leur permettra d'acquérir le robot de leur choix et de préparer un déploiement à une plus grande échelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL